

# CONSEIL ADMINISTRATION AGAM

Jeudi 16 mars 2023

## Procès-verbal du Conseil d'Administration

*Le Conseil d'Administration sur convocation de sa Présidente, conformément aux dispositions des statuts, s'est réunie le jeudi 16 mars 2023 à 09h30, à l'agAM Immeuble Louvre & Paix, 49 La Canebière, 13001 Marseille.*

### **Membres titulaires présents ou représentés**

- Laurent AMAR (CCIAMP), représenté par Laure-Agnès CARADEC
- Pierre BENARROCHE (Ville de Marseille)
- Rébecca BERNARDI (Ville de Marseille)
- Sabine BERNASCONI (AMP), représentée par Laure-Agnès CARADEC
- Aurélie BIANCARELLI-LOPES (Ville de Marseille), présente en visio conférence
- Sophie CAMARD (Ville de Marseille)
- Aurélie COUSI (EPAEM), représentée par Rémi COSTANTINO (EPAEM)
- Laure-Agnès CARADEC (AMP)
- Pierre-Marie GANOZZI (Ville de Marseille)
- Audrey GATIAN (Ville de Marseille), présente en visio conférence
- Gérard GAZAY (AMP), représenté par Laure-Agnès CARADEC
- Christine JUSTE (Ville de Marseille), représentée par Pierre-Marie GANOZZI (Ville de Marseille)
- Hervé MARTEL (GPMM), représenté par Amandine LUCIANI (GPMM)
- Christophe MIRMAND (Préfet), représenté par Thomas MORINIERE (DDTM)
- Pascal MONTECOT (AMP), représenté par Laure-Agnès CARADEC
- Henri PONS (AMP), représenté par Laure-Agnès CARADEC
- Didier REAULT (AMP), représenté par Laure-Agnès CARADEC
- Jean-Baptiste RIVOALLAN (AMP)
- Georges ROSSO (AMP), représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN (AMP)
- Alain ROUSSET (AMP), représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN (AMP)
- Michel ROUX (AMP)
- Arlette SALVO (La Ciotat), représentée par Laurent GARNIER
- Jean-Pierre SERRUS (AMP)
- Charles VERGOBBI (DDTM)

**Membres absents/excusés :**

- Nadia BOULAINSEUR (Ville de Marseille)
- Mathilde CHABOCHE (Ville de Marseille)
- Frédéric GUINIERI (AMP)
- Lionel ROYER-PERREAUT (AMP)

**Partenaires associés :**

- Sébasien DEBEAUMONT (ARS), représenté par Thomas MARQUERON
- Gaëlle GRASSET (SNCF Immobilier), représentée par Sophie MONGIBELLO
- Renaud MUSELIER (Région), absent et excusé

**Représentants du personnel AGAM**

- Laure VIDAL
- Maxime VITALIS

**Invités**

- Frédéric BOSSARD (AGAM)
- Alain CERAULO (Ansemble)
- Sandrine GAY (AMP)
- Xavier MOIROUX (AGAM)
- Marie-Christine OLIVERI (Ville de Marseille)
- Pauline ROUSSALY (AGAM)
- Céline SAMPER (AGAM)

*Préambule: l'ensemble des documents constitutifs du dossier du Conseil d'Administration, les documents remis sur table ainsi que les diaporamas présentés en séance sont accessibles sur l'espace Membres du site <https://www.agam.org/wp-login.php>*

Madame **Laure-Agnès Caradec**, en sa qualité de Présidente, remercie tous les participants de leur présence physique et en visioconférence à ce premier Conseil d'Administration de l'AGAM de l'année 2023.

Le quorum requis par les statuts est atteint, la séance peut commencer et le Conseil valablement voter sur les questions délibératives figurant à l'ordre du jour.

## ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 15 décembre 2022
- 2) Fonctionnement de l'agence
  - 2.1. Clôture des comptes 2022
  - 2.2. Présentation du programme de travail partenarial 2023
  - 2.3. Budget prévisionnel 2023
  - 2.4. Mise en œuvre de la feuille de route AGAM 2023-2024
- 3) Vie associative
  - 3.1. Proposition de nouveaux partenaires associés
- 4) Questions diverses
- 5) Présentation d'études
  - 5.1. Etude de secteur Saint-Just – La Rose
  - 5.2. Toile industrialo-portuaire

## 1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 décembre 2022

*Délibération 2023-01 :*

Le procès-verbal figurant au dossier n'appelle pas d'observation et est **adopté à l'unanimité.**

Le document est consultable depuis : <https://www.agam.org/wp-login.php>

## 2. Fonctionnement de l'agence

### 2.1. Arrêté des comptes 2022

**Laure-Agnès** rappelle la nécessité de l'arrêt des comptes en vue de pouvoir les faire approuver à la prochaine Assemblée générale.

**Frédéric Bossard** rappelle quant à lui la difficulté de l'exercice 2022 pour rééquilibrer un budget en perte et des fonds propres négatifs en 2021. Pour lui, deux grandes explications structurent les comptes 2023.

D'une part, la perception de subventions plus importante que celles initialement estimées. Et d'autre part, en cours d'année un certain nombre de départ de collaborateurs en plus ce ceux déjà connus, associé à un très faible turn-over. Ainsi, les comptes présentent un solde positif. Certes, cette reconstitution de fonds propres permet de se re-doter en trésorerie, représente environ 0,6 mois de fonctionnement. Mais cela reste nettement insuffisant à la vue des décalages entre la période de perception des subventions et les besoins en gestion de l'agence.

La principale source de revenu provient des subventions et des cotisations à hauteur de 85% en vue d'exécuter le programme de travail. D'autres types de produits tels que des contrats pour un montant de 357 172€ proviennent principalement de la Région dans le cadre du réseau des agences PACA. Tous les autres produits sont des remboursements ou des reports divers pour 20 372€. Le résultat d'exploitation s'affiche en progression de +25 000€ par rapport au budget prévisionnel votée en juin 2022 et se monte à 5 597 615€.

Les charges de personnel qui représentent 75.8% sont dues à 11 départs de collaborateurs durant l'année. Au 31 décembre sont comptés 50 salariés, ce qui induit le besoin de reconstituer une équipe à même de pouvoir assurer la charge du programme de travail.

Les achats d'études et de prestations ont été assez limités. Les autres charges de fonctionnement qui représentent 17% sont basses. Il est à relever néanmoins que sur les 855 892€ de charges de structure, 51% sont inhérentes uniquement aux locaux (loyers, charges, entretien) d'où le projet de déménagement.

Ainsi, les comptes affichent un résultat de +454 488€ qui sera proposer de voter en porter en report à l'Assemblée générale.

**Laure-Agnès Caradec** passe la parole au Commissaire aux comptes de l'AGAM, **Alain Ceraulo** qui indique que cet exercice est différent des autres années car il s'agit de la première fois où des comptes vont être arrêtés sans être audités pour des raisons de calendrier. Cela reste tout à fait légal et ils le seront au plus tard fin avril 2023 et permettra une approbation en Assemblée générale.

**Thomas Morinière** (DDTM), questionne sur les recrutements prévus en 2023. La reconstitution en partie des effectifs s'effectuera-t-elle à l'identique ou y a-t-il une réflexion menée sur une politique d'ajustement progressif des profils de compétence en fonction des attentes des partenaires. **Frédéric Bossard** confirme d'une part une politique de recrutement au regard des besoins exprimés à travers le programme de travail partenarial. D'autre part, il signale une évolution des besoins internes. En effet, des personnes qui ont acquis plus de responsabilités ou ont changé de poste sont aussi à remplacer. Enfin, le travail de rapprochement à horizon fin d'année avec l'agence d'Aix-en-Provence rentre également dans l'équation pour trouver les bonnes compétences. L'Agence est aujourd'hui structurellement déficitaire sur quelques compétences d'où la nécessité de recrutement.

#### *Délibération 2023-02*

Les comptes sont arrêtés à l'**unanimité**.

La clôture 2022 sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale du 1<sup>er</sup> juin 2023.

Le document est consultable depuis : <https://www.agam.org/wp-login.php>

#### 2.2. Présentation du programme de travail partenarial 2023

**Laure-Agnès Caradec** rappelle que le programme de travail partenarial représente la pierre angulaire de l'activité de l'Agence. Il y a lieu de le voter pour le présenter à l'Assemblée générale du 1<sup>er</sup> juin prochain.

**Frédéric Bossard** remémore que le programme, qui fut déjà présentés en cours de préparation lors du Conseil d'administration du 15 décembre 2022, soulève beaucoup d'itérations jusqu'au mois de mars. Il y a également la demande de la part du législateur d'optimiser et de mutualiser les approches qui amènent à faire des économies d'échelle mais aussi de constituer de véritables partenariats autour des 168 lignes que représente le programme de travail, avec une capacité de 6 800 jours de travail annuel.

Pour 1/3 environ de l'activité, le programme de travail 2023 est le prolongement naturel du programme 2022 avec des missions pluriannuelles déjà engagées telles SCoT, PLUi, PLH, Plan Climat Air Energie Métropolitain ou encore le suivi du Plan de Mobilité métropolitain, etc. Le second grand trait de la programmation 2023 c'est l'accompagnement de la Métropole mais aussi d'un certain nombre d'autres collectivités comme la Ville de Marseille sur de grands programmes comme celui des « 100 villes décartonnées » ou les travaux de la « Commission Ambition » par exemple pour la Métropole. Frédéric Bossard rappelle que sur le volet métropolitain du programme de travail partenarial, l'AGAM travaille en partenariat avec l'agence d'Aix-en-Provence. L'exhaustivité de toutes les missions sont inscrites dans le document présenté ce jour. Une forte mutualisation est le mot d'ordre afin de rassembler le maximum de personnes sur des sujets communs comme les études urbaines, les questions d'habitat, etc. Une mutualisation également menée avec des partenaires associés comme SNCF Immobilier pour la convention foncière passée avec la Métropole sur des potentialités de projets urbains sur différents sites.



Une note, présentée lors de la prochaine Assemblée générale expliquera dans le détail les différents chapitres ainsi que le contenu des missions.

Il est à souligner qu'un socle commun, qui représente environ 20% de l'activité de l'AGAM, financé par l'ensemble et accessible à tous, permet à l'Agence d'apporter différentes ressources partagées à travers les Observatoires, les Regards diffusés régulièrement, les Rencontres qui seront relancées au printemps, etc.

**Pierre Benarroche** (Ville de Marseille) demande des précisions sur l'étude « Free Floating ». **Frédéric Bossard** indique que cette mission, convenue avec la Ville de Marseille, est justement en cours de discussion et correspond à l'agrégation de donner pour mieux connaître les usages de ce type de mobilité. Il s'agit d'autre part de montrer comment les usages sont en train d'évoluer.

**Thomas Morinière** (DDTM) interroge la possibilité de mettre en partage, suite à l'accord de l'Agence et des Partenaires, les fiches méthodologiques qui décrivent chaque mission afin que chaque équipe technique de chaque partenaire puisse manifester leur intérêt à discuter avec les pilotes concernés. **Frédéric Bossard** propose de mettre le sujet en discussion lors du prochain Comité de Partenaires qui devrait se tenir avant l'Assemblée générale début juin. Il précise toutefois que la totalité des missions ne bénéficient pas d'une fiche détaillée d'intention et de méthode. En effet, la procédure est en place avec la Métropole, la Ville et est proposée cette année à Euroméditerranée. L'optique est pour le Directeur général depuis son arrivée d'obtenir 100% des fiches rédigées d'ici les 3 prochaines années. Enfin, au niveau du vecteur de partage en objet actuellement de réflexion, l'Agence à ce jour ne possède pas d'extranet qui permette l'utilisation d'un espace partenaire.

#### *Délibération 2023-03*

Le programme de travail partenarial est **validé à l'unanimité** et sera soumis à l'approbation lors de la première Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> juin 2023.

Le document est consultable depuis : <https://www.agam.org/wp-login.php>

### 2.3. Budget 2023

**Laure-Agnès Caradec** rappelle que la maquette budgétaire avait fait l'objet de discussion au dernier Conseil d'administration. Depuis, les collectivités membres ont voté leur budget et confirmé leurs apports à l'Agence. Le budget se présente ainsi à l'équilibre après une année 2022 particulièrement difficile.

**Frédéric Bossard**, avant de présenter les grandes lignes, informe d'un changement de méthode comptable lors du dernier trimestre 2022 qui permet d'une part, que la structuration du budget soit plus proche du plan comptable association et d'autre part, le calcul des Engagements Restant à Réaliser qui permette de transférer des subventions d'un exercice comptable à l'autre sur des missions en sous-exécution.

Dans le budget 2023, quatre options ont été prises en considération. La première, précédemment citée, est de reconstituer l'équipe d'ingénierie pour répondre aux besoins du programme partenarial avec 8 recrutements prévus cette année dont 3 en CDI.

Secundo, l'optique d'un maintien d'une gestion des frais de fonctionnement vers 17% tout en sachant que certaines charges ne sont pas maîtrisables comme la hausse de 40% de l'énergie appliquée par le bailleur. Tertio, l'intégration du prêt lié au projet de déménagement et enfin l'ouverture à de nouveaux partenaires acteurs du territoire de manière à pouvoir obtenir de nouveaux financements.

Ce budget est présenté à l'équilibre à 4 867 380€. Les subventions et cotisations à hauteur de 89% montrent bien l'essence partenariale de l'Agence qui est un outil d'ingénierie public au service de collectivités et que le recours à des contrats restent minoritaires. Le deuxième gros poste à 360 120€ concerne la reprise des ERR 2022 précités. Les équipes depuis le 1<sup>er</sup> janvier finalisent le PTP 2022 avec ces derniers. Quelques contrats et prestations pour 170 560€, dont 142 000€ de la Région, sont en nette diminution par rapport aux années précédentes.

Pour ce qui relève des dépenses, les charges de personnel sont portées à 3 934 514€. Elles correspondent à une équipe de 57,41 ETP dont 48,74 ETP sur études. Les charges de structure, quant à elles, sont en légère hausse par rapport à 2022, pour tenir compte à la fois à l'imprécision liée à la date des changements de locaux et à la prise en compte de l'augmentation du coût de l'énergie. Enfin, quelques charges sont en nette diminution comme à 15 000€ car l'habitude de l'Agence fait généralement tout faire en régie.

L'équilibre trouvé n'empêche pas de trouver quelques recettes complémentaires avec de nouveaux partenaires de manière à acquérir plus d'aisance financière.

#### *Délibération 2023-04*

Le budget prévisionnel est **validé à l'unanimité** et sera soumis à l'approbation lors de la première Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> juin 2023.

Le document est consultable depuis : <https://www.agam.org/wp-login.php>

#### 2.4. Mise en œuvre de la feuille de route fonctionnement partenarial et statutaire de l'AGAM 2023-2024

**Laure-Agnès Caradec** énonce deux actions importantes dont l'élaboration du programme cadre triennal et la création du poste de responsable administratif et financier.

**Frédéric Bossard** rappelle le vote de la feuille de route lors du Conseil d'administration du 15 décembre 2022. Un certain nombre d'actions relatives aux 6 axes ont déjà été mises en place. Aujourd'hui, il y a lieu de renforcer la sécurité du programme partenarial en exprimant un cadre général qui est le reflet des attentes conjointes des partenaires face à un environnement qui évolue. Soit, l'élargissement des partenaires mais également l'intégration des préconisations de la Chambre Régionale des Comptes qui regarde de plus en plus régulièrement l'activité des agences.

Pour ce faire, il est proposé l'élaboration d'un programme cadre triennal. Il est nécessaire de rappeler, pour conclure, le besoin d'exercices budgétaires positifs les prochaines années afin de consolider financièrement l'AGAM.

Il s'agit ainsi de faire un programme qui définit les axes d'intervention de l'AGAM et des grands sujets sur lesquels les membres attendent ses expertises. Il n'y a pas d'engagement juridique ni d'obligations mais le but d'élaborer un cadre de référence qui permette d'affirmer le bien fondé du travail de l'Agence sur des sujets qui émanent des partenaires.

A

Comme précédemment expliqué, les missions sont largement pluriannuelles et le programme triennal indique 2 programmes cadre par mandat, avec la possibilité d'une clé de revoyure à mi-mandat. Ces programmes seraient élaborés techniquement avec les correspondants de l'agence dans chacune des collectivités et seraient soumis au prochain Conseil d'administration pour approbation puis à l'Assemblée générale.

La deuxième action proposée concerne la création d'un poste de responsable administratif et financier en charge de gérer tout ce qui en lien avec la gestion financière, les conventions, les partenaires et à la trésorerie. En effet, ces missions sont partagées actuellement entre Martine Morosi-Caroni, Directrice des Ressources Humaines, et le Directeur.

#### *Délibération 2023-05*

La mise en place d'un programme cadre triennal inscrit à la feuille de route sur le fonctionnement partenarial et statutaire de l'agAM 2023-2024, votée au Conseil d'administration du 15 décembre 2022 est **validé à l'unanimité**.

#### *Délibération 2023-06*

Le recrutement d'un directeur administratif et financier inscrit à la feuille de route sur le fonctionnement partenarial et statutaire de l'agAM 2023-2024, votée au Conseil d'administration du 15 décembre 2022 est **validé à l'unanimité**.

### **3. Vie associative**

#### 3.1. Proposition de nouveaux partenaires associés

**Laure-Agnès Caradec** rappelle qu'un nouveau collègue a été créé lors de la dernière Assemblée générale le 23 juin 2022 pour accueillir certains partenaires intéressés par les travaux de l'AGAM. La Région, l'ARS, SNCF Immo le sont déjà et à ce jour, d'autres structures formulent la demande. Il s'agit de l'Agence de l'eau et de l'Agence française de développement à travers son campus marseillais.

**Frédéric Bossard** rappelle quant à lui que les partenaires associés n'ont pas de voix délibérative en Conseil d'administration ni en Assemblée générale mais une voix consultative. En revanche, ils participent aux travaux et peuvent, s'ils le souhaitent, financer une partie de ces derniers. Cela permet également de créer un écosystème et des liens beaucoup plus forts que lorsque l'on interpelle un partenaire sur une question particulière.

#### *Délibération 2023-07*

L'obtention du statut de partenaire associé pour l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est **validée à l'unanimité**.

#### *Délibération 2023-08*

L'obtention du statut de partenaire associé pour l'Agence Française de Développement est **validée à l'unanimité**.

A

#### 4. Présentation d'études

**Laure-Agnès Caradec** annonce que l'ordre du jour est épuisé et remercie les administrateurs pour leurs votes. Elle propose de passer à la partie présentation des études.

##### 5.1. Etude de secteur Saint-Just – La Rose

Le document est consultable depuis : <https://www.agam.org/wp-login.php>

##### 5.2. Toile Industrialo-Portuaire

Le document est consultable depuis : <https://www.agam.org/wp-login.php>

#### 5. Questions diverses

##### 5.1. Projet de déménagement

**Laure-Agnès Caradec** rappelle que ce projet de déménagement pour l'immeuble Adriana situé à la porte d'Aix est enclenché depuis la délibération du 15 décembre dernier.

**Frédéric Bossard** annonce qu'il s'agit de faire plus de 10% d'économie en incluant les frais d'emménagement car il s'agit de 2 plateaux libres où tout est à réaliser, du câble électrique à la pose des bureaux.

Pour financer les travaux et les frais de déménagement, il sera nécessaire de recourir à l'emprunt. 2 banques sont actuellement consultées : le Crédit Mutuel et la Caisse d'Epargne, afin d'obtenir un prêt de 700 000. Par ailleurs, des négociations sont en cours d'une part, sur un projet de bail d'ici le mois de mai et, d'autre part, d'une sortie des locaux avant la fin de la période de bail avec la Soléam. Dans la mesure où tout concorde, un déménagement serait envisagé au mois d'octobre 2023. Une réflexion est en cours afin d'éviter toute perte de production en cas de retard notamment concernant l'hébergement de serveurs.

**Laure-Agnès Caradec** se félicite des perspectives de changement de locaux permettant plus de confort et remercie toutes les équipes de l'Agence qui travaille en anticipation sur ce futur déménagement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente.

**La Présidente**



Laure-Agnès CARADEC

